

En lien direct

La lettre des compléments de la nutrition animale



**AFCA
CIAL**

N°2 Novembre 2009

EDITO

La sécurité alimentaire, un défi permanent et partagé !

Un des soucis majeurs de notre société aujourd'hui est de consommer des aliments de qualité et en toute sécurité. L'AFCA-CIAL, consciente de cette exigence, a mis en place depuis plusieurs années un plan d'action pour ses activités. En encadrant d'abord la fabrication des compléments de l'alimentation animale par la création de guides de bonnes pratiques :

- en 1997 pour les suppléments nutritionnels
- en 2004 pour les aliments minéraux
- en 2007 pour les prémélanges en coordination avec le

SNIA et COOP de France.

En mettant ensuite en place, depuis 2002, « un observatoire » sur les substances indésirables des matières premières des compléments.

Cette veille, basée sur le volontariat, permet une information d'alerte permanente auprès des entreprises ayant adhéré au système.

La sécurité alimentaire est une priorité. Elle doit être partagée avec tous les acteurs de la nutrition animale qui voudront s'y impliquer.

C'est pour cette raison que l'AFCA-CIAL souhaite apporter son savoir-faire et son expertise dans OQUALIM, aux côtés d'autres organisations de la nutrition animale (SNIA et COOP de France, Qualimat), association qui vise à améliorer la sécurité alimentaire et la qualité des aliments pour animaux.

Le secteur de la nutrition animale sait innover, créer, s'adapter à l'évolution.

Il le fait en prenant en compte en permanence l'impératif de la sécurité alimentaire.

Un défi de tous pour tous !
Très cordialement.



Raymond PERRIN
Président de l'AFCA-CIAL

Dans ce numéro,

vous trouverez les interviews d'**Yves Jego**, responsable fabrication d'une firme service et d'**Eric Roblot** directeur d'une entreprise de fabrication d'aliments minéraux. Nous présentons aussi les travaux sur le **guide de bonnes pratiques des aliments minéraux**, deux articles sur les **vitamines** (aspects nutritionnels et aspects marché), le point de vue de l'AFCA-CIAL sur les modalités d'**étiquetage des prémélanges en lien avec le récent règlement européen 767/2009**.



Rendez-vous sur le site
www.afca-cial.org pour vous
inscrire et recevoir gratuitement
par mail les prochains numéros



regroupe **110 entreprises** impliquées dans les compléments pour la nutrition animale. Parmi celles-ci figurent notamment les fabricants d'aliments minéraux (environ **360 000 t/an** dont minéraux pour fabrication à la ferme), les firmes-services et fabricants de prémélanges (environ **110 000 t/an**, soit 23 millions de tonnes d'aliments reconstitués dont l'export), les fabricants d'aliments liquides et les fabricants de suppléments nutritionnels. Le secteur emploie environ **5 000 salariés** pour un chiffre d'affaires global de plus d'**un milliard d'euros**.

En lien direct

En direct d'un **métier**

«Les aliments minéraux».

Pourquoi l'aliment minéral est-il indispensable à l'alimentation des animaux ?

Un aliment minéral est un aliment complémentaire constitué principalement de minéraux et contenant au moins 40% de cendres brutes. Il se présente sous la forme de granulés, de semoulettes, de poudre, de blocs à lécher (seaux, pierres, bassines)... Les aliments minéraux sont des sources d'apport de minéraux essentiels à une nutrition équilibrée des animaux, de toutes espèces. Ils apportent les macroéléments minéraux (phosphore, calcium, magnésium...) ainsi que de nombreux oligo-éléments autorisés (zinc, cuivre, manganèse,...) et peuvent être enrichis en vitamines ou autres nutriments. Ils sont distribués à hauteur de 20 à 400 grammes par jour selon l'espèce, le stade physiologique et le niveau de production. L'aliment minéral se distribue principalement sur la ration de base ou il peut être incorporé au préalable dans l'aliment. Les éleveurs fabriquant leur aliment à la ferme incorporent eux-mêmes le minéral dans leur aliment.

L'ajustement des apports en oligo-éléments est essentiel pour subvenir aux besoins de croissance, de reproduction et de production... et éviter tout signe de déficit nuisible à l'animal. Il s'agit bien souvent de déficits nutritionnels peu visibles et qui pénalisent considérablement la longévité de l'animal. Aujourd'hui, le choix des éleveurs s'oriente de plus en plus vers un minéral spécifiquement adapté à leur système d'élevage et à leurs problématiques. Par exemple, les supplé-

mentations en biotine ou bicarbonate de sodium sont fréquemment demandées.

Qu'est ce qui caractérise le marché de l'aliment minéral en France ?

C'est un marché saisonnier, très lié au secteur laitier duquel nous sommes partenaires à part entière. L'autre volet est l'accompagnement en produits et en conseils des éleveurs de porcs et volailles qui fabriquent leur aliment à la ferme.

Les fabricants d'aliments minéraux sont peu nombreux mais le réseau de distribution est très étoffé et varié : le « laisser sur place » à la marque du fabricant ou le façonnage.

Autrefois, le minéral était considéré comme un produit « banalisé ». Aujourd'hui, la dynamique commerciale et la technique permettent de proposer des produits comme la minéralisation à la carte et, ainsi d'observer un regain d'intérêt des vendeurs et utilisateurs.

Comment les industriels de l'aliment minéral prennent-ils en compte les problèmes de qualité ?

La qualité est un souci quotidien de nos usines, qui ont été dans les premières du secteur de l'alimentation animale à se faire certifier suivant des référentiels qualité (ISO 9000, accréditation GMP, guides de bonnes pratiques d'hygiène...) il y a plus de 15 ans maintenant.

Aujourd'hui, la sécurité alimentaire est assurée à chaque étape du process, de la réception des matières premières* à l'expédition chez le client : cela passe

par la traçabilité complète des produits (en partenariat avec nos fournisseurs), l'automatisation des process, des plans de contrôles de plus en plus élaborés (contrôle des valeurs des produits, mais aussi des substances indésirables), sans oublier le maillon logistique (avec le cahier des charges Qualimat transport).

Que vous apporte l'AFCA-CIAL ?

C'est justement dans le cadre de l'AFCA-CIAL que s'est mis en place le guide de bonnes pratiques pour la fabrication des aliments minéraux. L'adhésion à L'AFCA-CIAL nous permet d'accroître notre vigilance en participant à la mutualisation de nos résultats d'autocontrôles sur nos intrants dans le cadre de l'observatoire sur les substances indésirables.

Nous avons également amélioré les procédures de gestion des alertes et de signalement des non conformités.

D'une façon plus générale, l'AFCA-CIAL assure notre veille réglementaire et est proactive sur les évolutions du métier. C'est aussi un lieu d'échange et de convivialité.

* matières premières au sens des intrants des compléments (matières premières et additifs)



Eric ROBLOT
Directeur Général
d'Alliance
Nutrition Animale



La production d'aliment minéral en France

Environ 400.000 t en 2008
360.000 t produites par les adhérents de l'AFCA-CIAL (90% du marché français)

Environ 30 fabricants dont les 10 premiers produisent 80% de la production nationale.

Les aliments minéraux sont principalement destinés aux ruminants (80%), à la fabrication à la ferme d'aliments pour porcs (14%) et volailles (5%)



En lien direct avec les commissions

Comité de pilotage «guide de bonnes pratiques aliments minéraux»

Dès 2002, les fabricants d'aliments minéraux de l'AFCA-CIAL ont constitué un comité de pilotage afin d'identifier les risques associés à leur activité et définir des moyens de maîtrise à mettre en place. Ce travail a abouti en 2004 à la première version du guide de bonnes pratiques pour la fabrication d'aliments minéraux.

Ces exigences et recommandations ont progressivement été mises en place chez les fabricants d'aliments minéraux adhérents de l'AFCA-CIAL puis étoffées dans le cadre de la mise en place du « paquet hygiène » européen (obligation d'un système qualité fondé sur les principes HACCP).

La nouvelle version du guide a également été enrichie des remarques de l'environnement professionnel, de l'administration (DGAL, DGCCRF), de l'AFSSA puis présenté au Conseil National de la Consommation.

A l'issue de ce processus d'évaluation, la parution au Journal Officiel fin 2008 de son avis de validation a fait de ce guide le document de référence pour les professionnels et les pouvoirs publics.

Il sera donc prochainement édité par la Documentation Française.

Depuis le printemps 2009 le comité de pilotage travaille à la mise en place d'un système de certification de la bonne appli-

cation du guide dans les entreprises qui pourra être présenté à d'autres systèmes européens équivalents en vue d'une reconnaissance mutuelle.



Anne Girardot
déléguée technique
de l'AFCA-CIAL



En lien direct avec la nutrition

Les vitamines : petites doses d'incorporation, grands effets pour les animaux

Les vitamines, du latin « vita » signifiant vie, sont des substances organiques essentielles à la vie, que le corps ne peut pas synthétiser lui-même en quantité suffisante pour assurer toutes ses fonctions métaboliques et structurales.

Elles sont classées en deux catégories : les vitamines liposolubles A, D, E et K (solubles dans les matières grasses et leurs solvants) stockables dans l'organisme et les vitamines hydrosolubles C et Groupe B et assimilés (solubles dans l'eau) non stockables dans l'organisme.

Si on ne décèle plus actuellement de carences montrant des signes cliniques évidents il peut encore exister des déficits à l'origine de pertes de performance et d'immuno-dépressions.

Chaque vitamine joue un ou des rôles différents, mais on les retrouve dans la quasi-totalité des fonctions physiologiques de l'animal :

métabolisme énergétique (B2, PP,...), métabolisme des protéines (B6,...), antioxydant (E, C,...), système nerveux (B1, folique ou B9,...), croissance et immunité (A,...), fertilité-reproduction (E, B2,...), squelette (D),...

Au niveau cellulaire, ces fonctions complexes mettent en œuvre des mécanismes d'actions de co-enzymes, de transfert de protons et d'électrons, de type hormonal et des implications biochimiques dans les membranes.

Les vitamines sont des substances actives à très faibles doses. Vingt tonnes d'aliment minéral à 80 000 UI de Vitamine D3/Kg correspondent seulement à 40 g de vitamine D3.

Les vitamines doivent être apportées par une alimentation saine et équilibrée.

Certains animaux synthétisent des vitamines mais, dans de nombreux cas, de manière

incomplète ou insuffisante.

Les matières premières comme les céréales et leurs coproduits ou les oléo-protéagineux peuvent apporter des vitamines mais les niveaux et la biodisponibilité sont variables, voire faibles ou nuls.

Les professionnels de la complémentation nutritionnelle estiment les déficits et complètent avec des vitamines autorisées par la réglementation. Ils prennent en compte le type de production, le potentiel génétique, le stade physiologique, le niveau d'ingestion et aussi les conditions environnementales et de stress éventuel dans les élevages.



Jean-Alain Le Roy
Directeur Veille et Gestion Réglementaire
de Provimi France

En **lien** direct

avec les métiers des femmes et des hommes

«la qualité est ma priorité absolue»

Quelle est la fonction d'un responsable fabrication dans une firme-service ?

Je dois « composer » avec un outil industriel, des matières premières* et des procédures pour faire un produit qui satisfasse nos clients.

J'encadre 8 personnes. Il faut donc planifier les équipes pour les adapter à la charge de travail qui est très irrégulière. Nous devons livrer dans les temps, avec un souci de qualité constante, dans le respect des procédures de fabrication.

La fabrication des prémix est un travail exigeant, demandant une organisation autour du pesage de précision, du mélange et du conditionnement des poudres, le tout tracé dans les moindres détails. L'exigence de qualité a changé nos méthodes de travail d'année en année. Les matières premières* que nous utilisons ne sont pas destinées à toutes les espèces et il faut nous adapter aux demandes de nos clients, par exemple, pour les fabrications bio. Nous avons de plus en plus de contraintes de fabrication liées aux matières et à la réglementation. Il faut suivre celles-ci sur les cinq lignes de fabrication de l'usine : deux lignes blanches qui excluent l'utilisation de matières à risque, une ligne rouge, une ligne pour les petites fabrications et une ligne pour le mélange des liquides.

D'autre part, je suis également responsable maintenance alors que précédemment ces 2 fonctions étaient distinctes. J'y consacre la moitié de mon temps. Ces 2 fonctions sont très liées et ma formation m'est utile. Avoir réuni ces 2 pôles est une meilleure garantie de qualité.

Quel a été votre parcours ?

J'ai une formation de fraiseur et j'ai travaillé au début de ma carrière 5 ans en mécanique générale et dans les travaux publics.

Je suis entré chez TECHNÀ en 1985 comme technicien de maintenance en CDD, puis chef d'équipe avec la prise en charge de la planification et du dosage. Aujourd'hui je suis agent de maîtrise et j'occupe le poste de responsable fabrication et maintenance.

Quelles qualités faut-il pour être responsable fabrication ?

L'importance du respect des procédures est capitale. Il faut donc être rigoureux et fiable car le risque est important. Pour bien encadrer le personnel, je pense qu'il est préférable d'avoir soi-même travaillé « sur le terrain » pour comprendre les problèmes divers et variés. J'ai été longtemps technicien de fabrication ; je connais les difficultés des opérateurs et comprends leurs problèmes. Il faut savoir encadrer son équipe, exiger cette fiabilité et leur demander d'alerter immédiatement à la moindre anomalie pour trouver le plus vite possible la solution.



Mélangeuse rapide à retournement

Et votre journée-type ?

Dès le matin, je regarde le plan de fabrication. Je vérifie le respect des délais de livraison, la bonne gestion des incompatibilités et de l'optimisation de l'outil de fabrication. Dès qu'un problème apparaît sur la ligne, je suis là pour discuter avec les agents de fabrication afin de régler avec le technicien de maintenance si nécessaire.

* matières premières au sens des intrants des compléments (matières premières et additifs)



Yves Jégo
Responsable Fabrication et Maintenance
dans une firme service chez TECHNÀ
47ans



En lien direct

avec les matières premières

Les vitamines : substances indispensables à l'alimentation des animaux

Les vitamines sont produites par synthèse ou fermentation puis mises dans une présentation adaptée à leur utilisation dans les différentes industries (humaine, animale, pharmacie...).

Cette forme galénique est l'un des paramètres déterminant la qualité du produit, car les vitamines sont des substances fragiles dont la stabilité est affectée par de nombreux facteurs (température, humidité, pH, oxygène, lumière, et présence d'ions métalliques). Les principales réactions chimiques de dégradation sont l'oxydation, l'hydrolyse et la réduction. Ces réactions sont fonction de la vitamine considérée et des différents facteurs physiques ou chimiques.

Les vitamines sont incorporées aux aliments pour les animaux avant leur mise en forme, généralement en prémélanges, mais certaines d'entre elles étant thermosensibles, elles peuvent alors être ajoutées par enrobage. Dans tous les cas, du fait de leur faible taux d'incorporation, de la variété de leur présentation physique (taille, forme, densité des particules, propriétés électro-statiques), chimiques (réactivité, hygroscopicité) et mécani-

ques, leur répartition homogène pose des problèmes délicats.

Ainsi, en raison des risques nombreux liés à une mauvaise technique de fabrication des prémélanges et à la difficulté de son contrôle, cette opération doit être réservée à des unités spécialisées dont le fonctionnement obéit à des règles strictes. Le contrôle étroit de l'absence de poussières, le nettoyage des matériels, la tenue d'un inventaire des matières premières* coûteuses, mais aussi dangereuses à manipuler, constituent des points clés de cette fabrication des prémélanges.



Un marché concentré et volatil

La production est détenue par quelques grands groupes mondiaux (les trois plus gros producteurs détiennent plus de 60% du marché...). Il ne reste que trois fabricants européens pour certaines vitamines seulement. La répartition entre vitamines destinée au marché de la nutrition

animale par rapport au marché alimentaire humaine est d'environ 50/50.

Depuis quelques années, les marchés sont beaucoup plus volatils et subissent des fluctuations importantes (ex : vitamines E et A, mais aussi D3), difficiles à anticiper, mais aussi à gérer au quotidien, car parfois brutales.

Les vitamines pour l'alimentation des animaux : des additifs contrôlés

En alimentation animale, elles sont considérées comme des additifs à objectif nutritionnel.

A ce titre, les textes réglementaires concernant les additifs leur sont applicables, à la différence de l'alimentation humaine où les vitamines sont considérées comme des ingrédients

* matières premières au sens des intrants des compléments (matières premières et additifs)

George Amiard
Président de IDENA

Patrick Boidé
Directeur technique de IDENA



En lien direct

avec les rendez-vous de l'AFCA-CIAL

Dans les prochains mois, outre les réunions de ses commissions et groupes de travail propres, l'AFCA-CIAL poursuivra, entre autres, sa participation au sein ou auprès du

- CSNA (Conseil Scientifique de la Nutrition Animale aux côtés du SNIA et COOP de France NA) : dossiers scientifiques et techniques du secteur de la nutrition animale
- RESEDA (Réseau pour la Sécurité des Denrées d'origine Animale) : dossiers en lien avec la maîtrise de la sécurité dans les filières animales

- MDD (Mission Développement Durable) : mission commune du secteur de la nutrition animale sur l'impact environnemental de ses produits
- OQUALIM : amélioration de la qualité et de la sécurité des produits de l'alimentation animale (plans de contrôles mutualisés, guides de bonnes pratiques...)
- TECALIMAN (Centre Technique de l'Alimentation Animale) : dossiers technologiques en lien avec les procédés de fabrication d'aliments pour animaux
- FEFAC (Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments Composés) : dossiers techniques et réglementaires associés au

- Comité « Prémix/Minéraux »
- EMFEMA (Fédération Européenne des Fournisseurs de Minéraux pour l'Alimentation Animale) : dossiers techniques et réglementaires liés aux matières premières et additifs d'origine minérale
- DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) : dossiers réglementaires, notamment en matière d'étiquetage
- DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) : dossiers réglementaires, notamment relatifs à l'agrément/enregistrement des établissements



En lien direct avec l'Europe

Modalités d'étiquetage des produits de la nutrition animale : l'AFCA-CIAL attachée à une information pertinente pour l'utilisateur dans le respect du savoir faire du fabricant

Le 1er septembre 2009 a été publié le règlement européen n°767/2009 sur la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux.

Ce texte, applicable au 1er septembre 2010, représente un progrès indéniable en terme de simplification et de modernisation des procédures d'étiquetage et de commercialisation des matières premières et aliments composés pour animaux et permettra une application harmonisée de cette réglementation dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne.

Les nouvelles dispositions, en maintenant un niveau élevé de protection de la santé et du bien-être des animaux ainsi que de la santé publique, permettent de préserver la propriété intellectuelle des fabricants tout en renforçant l'information aux utilisateurs.

Toutes les matières premières incorporées dans l'aliment devront être mentionnées

par ordre pondéral décroissant avec la dénomination prévue dans le Catalogue communautaire en cours de constitution qui regroupera les principales matières premières utilisables pour l'alimentation des animaux. A l'image de ce qui existe pour l'alimentation humaine, la mention des pourcentages d'incorporation est facultative mais ce pourcentage devra figurer si une matière première est mise en avant sur l'étiquetage (ex : aliment riche en luzerne).

L'esprit de cette harmonisation communautaire, longtemps attendue, doit maintenant être poursuivi pour les autres produits du secteur de l'alimentation animale, notamment les prémélanges d'additifs encadrés par le règlement européen n°1831/2003 qui nécessite des aménagements.

L'AFCA-CIAL est ainsi très investie pour que l'étiquetage de cette catégorie de

produits destinés à être incorporés aux fabrications d'aliments soit amélioré afin de garantir la propriété intellectuelle de leurs concepteurs tout en apportant l'information pertinente aux utilisateurs, notamment en termes de sécurité de manipulation, de mode d'emploi, de composition...

Issus d'efforts importants de recherche et développement, les prémélanges sont des formulations originales spécifiquement adaptées aux différents types d'aliments et d'espèces concernés afin de répondre aux attentes des fabricants d'aliments. Une transmission d'information la mieux adaptée à ces derniers est donc à créer afin de garantir qualité et sécurité des produits et maintien du savoir faire des fabricants de prémélanges.

François Guibert
secrétaire général de l'AFCA-CIAL



En lien direct avec le lexique de la profession



L'AESA ou EFSA (European Food Safety Authority) a été créée en 2002. L'EFSA fournit à l'Union Européenne des avis scientifiques relatifs à la sécurité de la chaîne alimentaire (alimentation animale et humaine).

Le secteur de l'alimentation animale est principalement suivi par le Panel FEEDAP



L'AFSSA est l'organisme national de veille, d'alerte, d'expertise, de recherche et d'évaluation des risques de la chaîne alimentaire. Mise en place en 1999, elle est placée sous la triple tutelle des ministères de l'Agriculture, de la Consommation et de la Santé. Le secteur de l'alimentation animale est suivi par un comité d'experts spécialisé (GES ALAN) au sein de la Direction de l'Evaluation des Risques Nutritionnels et

qui évalue notamment toutes les demandes d'autorisation d'additifs.

L'EFSA rend également des avis en matière de nutrition (vitamine A, iode, cuivre...), de maîtrise des contaminants (salmonelles, métaux lourds, dioxines...)...

Sanitaires liés à l'alimentation et à la santé animales (DERNS).

Parmi les derniers avis de l'AFSSA concernant l'alimentation animale, figurent notamment l'évaluation des risques liés à la mélamine ou aux mycotoxines, des recommandations sur l'utilisation de glycérine ou l'évaluation de produits à base de plantes...

Rédacteur en Chef :
M. Raymond PERRIN
Directeur de la publication :
M. Bernard FRESARD
Comité de rédaction :
M. Georges AMIAND,
Mme Anne GIRARDOT,
M. François GUIBERT,
M. Patrick MASSET,
M. Patrick QUENEZ,
M. Eric ROBLOT
M. Bruno CONDROYER.
Conception/réalisation :
PORTE-VOIX



41 bis, boulevard de Latour-Maubourg
75007 Paris
Tél 33 (0)1 47 53 64 00
Fax 33 (0)1 47 53 00 92
www.afca-cial.org